

AVIS IMPORTANT —

# Demandes de relevé de remboursement



À compter du **28 février 2022**, RBC n'acceptera plus les demandes de relevé de remboursement et/ou de transfert et/ou de quittance/mainlevée transmises par télécopieur ou par courriel. À compter de cette date, notre numéro de télécopieur et notre adresse de courriel pour ces demandes ne seront plus opérationnels et votre demande ne sera pas reçue par RBC.

Dans l'avenir, veuillez soumettre toutes demandes de relevés de paiement et/ou de quittance/transfert via le Portail Quittance/Transfert et relevé hypothécaire, en suivant le lien ci-dessous. Il n'y a pas de frais nouveaux ou supplémentaires qui soient à payer afin de soumettre des demandes via ce portail :

<https://payout.firstcdn.com/Profile/Login.aspx?language=french>

Le portail Transfert, quittance ou relevé de remboursement hypothécaire (lancé en collaboration avec FCT) offre aux avocats, aux notaires et aux fournisseurs tiers un guichet unique pour :

- ✓ soumettre des demandes de transfert, quittance/mainlevée ou relevé de remboursement RBC® lié à une hypothèque RBC ou RBC Trust Royal® ;
- ✓ vérifier l'état d'une demande et recevoir par courriel des avis sur l'état d'une demande ;
- ✓ communiquer de façon sécuritaire avec RBC concernant des demandes de transfert, quittance/mainlevée ou relevé de remboursement hypothécaire.

Les types de demandes pouvant être transmises au moyen de ce portail pour toutes les facilités garanties de crédit **résidentiel** (Marge Proprio RBC®, prêt hypothécaire résidentiel, marge de crédit garantie, prêts-relais) comprennent :

- Relevé de remboursement
- Relevé de renseignements
- Confirmation de relevé à solde nul
- Demandes de quittance/mainlevée
- Relevé de transfert

Visitez ici pour savoir plus d'informations :

<https://www.rbcroyalbank.com/fr/formulesjuridiques/transfert-quittance-ou-releve-de-remboursement.html>